

# Appel à projet CY Sup

## « Diversifier l'accueil des talents »

Afin de poursuivre la construction de l'école universitaire des premiers cycles de CY Cergy Paris Université et de renforcer l'attractivité de notre établissement dans la poursuite de la stratégie imaginé dans le cadre de l'initiative d'excellence, et plus particulièrement pour développer les formations académiquement avancées de premier cycle, CY Sup lance avec les fonds obtenus pour le Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) un appel à projets qui vise à soutenir des projets proposés par les établissements concernés ou par les structures de ces établissements (composantes, départements, directions, services, ...).

Ces projets contribueront à structurer et renforcer la professionnalisation des cursus du collège universitaire, à accroître leur attractivité, à favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle directe.

La dotation globale annuelle reçue s'élève à 1,43 M€ sur 10 ans.

### Rappel du contexte et des enjeux

Le projet NCU vise à accompagner la création de CY Sup, l'école universitaire des premiers cycles de CY, en repensant les pédagogies et l'architecture des formations de premiers cycles afin de pouvoir accueillir des publics divers et de flexibiliser les parcours.

### Nature de l'apport attendu concernant l'appel à projet

Cet appel à projets a pour but d'insuffler une dynamique d'innovation réaliste susceptible de déboucher sur la mise en place de dispositifs pérennes, en cohérence avec la stratégie politique globale du NCU.

Il est ouvert aux structures des établissements concernés (écoles, composantes, départements, directions, services, ...).

Les projets devront contribuer explicitement à la professionnalisation des cursus et/ou à la valorisation de l'accueil d'un public divers dans une logique d'insertion professionnelle au sein des cursus de niveau Licence de l'établissement.

Dans ce cadre, la soumission de la réponse à l'appel à projets devra se positionner dans l'une des deux catégories suivantes :

**A. Création d'une formation (ou transformation) visant une insertion professionnelle directe**

Exemple : *licence professionnelle, licence professionnelle intégrée, ...*

## **B. Accueil d'un public spécifique dans le cadre d'un cursus professionnalisant**

Exemple : *accueil d'un groupe de bacheliers professionnels, accueil d'étudiants en réorientation via un semestre décalé...*

Un projet pourra s'inscrire sur les deux catégories ci-dessus.

Une attention toute particulière sera portée à la pérennité des formations portées au-delà de la durée de couverture des fonds NCU.

### **Réponse à l'appel à projet :**

La réponse à l'appel à projet se fait à l'aide du dossier de réponse NCU intitulée « *Dossier\_unique\_reponse\_AAP\_CYSup* » disponible en PJ du mail d'information dans lequel vous avez trouvé le présent appel à projet.

### **Critères de sélection :**

#### **Critères d'évaluation des projets :**

Les projets seront évalués suivant les critères suivants :

- La cohérence entre les constats, les objectifs affichés et le dispositif proposé ;
- La valeur ajoutée du projet (originalité, innovation par rapport aux pratiques existantes) ;
- La soutenabilité financière ;
- La faisabilité opérationnelle ;
- La pertinence des indicateurs et critères d'évaluation choisis.
- La pérennité de la formation et le caractère reproductible de ses modalités de mises en œuvre ou d'autres structures des établissements concernés ;

#### **Dépenses éligibles et soutenabilité des projets :**

Les fonds NCU ne peuvent pas permettre le financement du fonctionnement pérenne du ou des projets de formations, par contre ils peuvent répondre aux besoins pour financer sa création. Ainsi sont par exemple éligibles :

- La reconnaissance des heures nécessaires pour monter le projet (heures complémentaires – pas de décharges)
- Le recrutement d'un ingénieur pédagogique en CDD pour aider à monter le ou les projets de formation (la mutualisation sera recherchée pour l'ensemble des demandes de recrutement d'ingénieur pédagogique)
- Le recrutement d'un enseignant ou un enseignant-chercheur en CDD pour pallier les décharges des collègues investis sur le projet

- Les besoins de fonctionnement (comme l'achat de matériel spécifique) dans la limite de 20% du coût total du projet pour initier un projet mais pas les besoins éventuels de fonctionnement pérennes
- Pour les projets prévoyants des recettes via l'apprentissage, les besoins de fonctionnement sur les trois premières années, y-compris des CDDs éventuels, le temps que la formation s'autofinance.

Le soutien maximum attribué à un projet est plafonné à 150 000 € pour une durée de projet maximale de 3 ans.

Pour les projets de 3 ans, les fonds sont arbitrés pour 2 années fermes plus 1 année conditionnée au bon déroulement du projet.

La soutenabilité des projets sera étudiée par la direction des ressources de CY Cergy Paris Université établissement coordinateur du projet en interface avec les porteurs et les services administratifs des établissements concernés (ou la direction administrative de la composante concernée ou du service concerné pour CY Cergy Paris Université).

## **Suivi des projets**

Le suivi des projets sera l'occasion de diffuser les actions envisagées auprès de la communauté universitaire. Pour cela, des séminaires seront organisés pour permettre l'échange entre les porteurs de projet et la communauté universitaire. La participation des lauréats à ces séminaires est obligatoire.

Des actions de valorisation des projets devront être menées. L'indication du soutien PIA NCU (phrase type de l'ANR, logo PIA) et celui de CY Sup (logo de CY Sup) devra systématiquement apparaître sur les supports générés par le projet.

Les projets seront évalués annuellement (actions réalisées, consommation de l'aide allouée) afin notamment d'en mesurer l'impact et de le comparer aux objectifs attendus.

Les indicateurs définis dans le dossier de candidature seront la base d'une auto-évaluation dont l'objet sera de mettre en évidence les points positifs et négatifs, les freins et les facilitateurs rencontrés afin de formuler des propositions d'amélioration favorisant l'essaimage au sein du CUPS.

Les porteurs s'engagent également à compléter les indicateurs annuels de l'ANR à l'échelle de leur projet.

## **Processus d'évaluation**

Chaque projet sera évalué par le groupe de travail Formations du Comité de pilotage du projet NCU. L'appel reste ouvert tout au long de l'année. Les projets déposés seront étudiés en Comité de pilotage du projet.

L'évaluation des propositions suivra les étapes suivantes :

- Envoi du projet initial par les candidats
- Communication des résultats de pré-sélection des projets par le jury
- Accompagnement (demande de précisions et/ou d'améliorations) des projets présélectionnés
- Envoi par les candidats présélectionnés du projet révisé
- Communication des résultats de la sélection finale des projets par le jury

### **Modalité de réponse à l'appel à projet**

- Les projets doivent être rédigés dans le dossier de réponse NCU et envoyés sous format Excel,
- Le dépôt du projet doit être réalisé en accord avec le référent diversification pédagogique de l'établissement/composante concerné (ou du directeur de la composante/établissement concernée ou du service concerné),
- Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante :  
« reponse\_aap\_cysup@cyu.fr » avec copie au référent de l'établissement/composante concerné (ou du directeur de la composante/établissement concernée ou du service concerné),
- Le dossier de réponse doit être nommé :  
« annéemoisjours\_titre\_du\_projet\_AAP\_CYSup\_BNT »  
(*ex : 20200210\_CMI\_histoire\_des\_ODD\_AAP\_CYSup\_BNT*)

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter l'adresse « administration-cysup@cyu.fr ».